

Procès Verbal

Du Conseil Municipal

Séance Du 31 Mars 2010

Date de convocation : 25 mars 2010

Date d'affichage : 25 mars 2010

Le trente et un mars deux mil dix à 20.15 heures , le Conseil Municipal de la commune de Clérieux (Drôme), s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, maire.

Présents : Mmes et Mrs LARUE Fabrice- LABLANQUI Jean-Marie- MANEVAL Frédéric- BOISSIEUX Thierry- ANGE Josiane- RIMET Yves- FRACHISSE Renée- SILVESTRE Rachel- BETON Brigitte- WOZNIAK Jean-Marie- AUROUX François- BARRE Damien (jusqu'à 22 heures 10)- GIROT Dominique- GRACIANO Manu.

Absentes excusées: Mmes MARTINOT Séverine- BOREL Catherine- MARION Irène- GALPIN Christelle.

Absent non excusé : Mr MICHELON Sébastien.

Procurations: Mme MARION Irène à Mme BETON Brigitte- Mr MARTINOT Séverine à Mme ANGE Josiane. Mr BARRE Damien à Mr AUROUX François (à partir de 22 heures 10).

Mr GIROT Dominique a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation procès verbal en date du 24 février 2010.
- Présentation et vote du compte administratif 2009- M 14 et M 49.
- Affectation du résultat d'exploitation 2009- M 14 et M 49.
- Vote des taux d'imposition 2010.
- Présentation et vote du budget primitif 2010- M 14 et M 49.
- Communauté de Communes du Pays de Romans: modification des statuts: adhésion de la commune de Génissieux.
- Communauté de Communes du Pays de Romans: adhésion au syndicat mixte Scot Rovaltain Drôme Ardèche.
- Création d'un contrat unique d'insertion (CUI) aux services périscolaires.
- Convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire au bénéfice des communes et leurs groupements).
- Droit préemption urbain.
- Questions diverses.

Le maire demande l'autorisation de rajouter un point à cet ordre du jour:

- **Participation financière de la commune au FULH (Fonds Unique Logement et Habitat).**

Voté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL EN DATE DU 24 FEVRIER 2010.

Le maire donne lecture du procès verbal du 24 février 2010.

François AUROUX: revient sur son intervention au sujet de l'arbre coupé devant l'immeuble construit par HPR. Il a appris incidemment que l'ordre avait été donné par les adjoints. Lesquels assurent ne pas être au courant. Il ne comprend pas que les élus n'assument pas leur acte et disent ne pas savoir.

Après une rectification au sujet de l'heure d'arrivée de Mme ANGE, 21 heures 10 et non pas 22 heures 10, et une précision sur les contrats de déversement passés avec les entreprises (rubrique assainissement)le procès verbal est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009- M 14 ET M 49.

Présentation par Jean-Marie LABLANQUI:

BUDGET COMMUNAL M 14

Dépenses de fonctionnement:

011: 242 087,93 €-**012:** 356 628,01 €-**65:** 198 404,72 €-**66:** 72 221,72 €-**042:** 53 259,50 €.

Recettes de fonctionnement:

70: 42 107,04 €-**73:** 632 890,82 €-**74:** 304 608,72 €-**75:** 46 279,25 €.

Dépenses d'investissement:

20: 11 189,43 €-**21:** 115 687,56 €-**16:** 120 983,37 €-**23:** 20 421,81 €.

opérations d'équipement: 517 676,11 €

Recettes d'investissement:

13: 228 989,60 €-**21:** 27 578,00 €-**10:** 311 424,11 €-**1068:** 171 406,00 €.

Exécution du budget:

Dépenses de fonctionnement: 922 640,28 €

Dépenses d'investissement: 803 968,28 €

Déficit exercice 2008: 198 445,27 €

Restes à réaliser 2009: 85 000,00 €

Soit un total général de : 2 010 053,83 €

Recettes de fonctionnement: 1 053 846,11 €

Recettes d'investissement: 766 039,40 €

Excédent 2008: 39 962,20 €

Restes à réaliser 2009: 167 299,00 €

Soit un total général de: 2 027 146,71 €

BUDGET ASSAINISSEMENT M 49

Dépenses d'exploitation: 78 978,52 €

Recettes d'exploitation: 75 993,79 €

Reports de l'exercice 2008:

Déficit d'exploitation: 2 043,07 €

Excédent d'investissement: 30 167,32 €

François AUROUX soulève le problème des impayés (redevance d'assainissement). Il demande, la commune participant au fonctionnement de la STEP de Romans, s'il est possible de faire des économies à ce niveau-là. Il veut connaître la durée d'amortissement du réseau.

Le maire quitte la séance.

Jean-Marie LABLANQUI fait procéder au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2009 M14 et M 49.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2009- M 14 et M 49.

M14: le compte administratif qui vient d'être voté laisse apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 171 168,03 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter ce résultat comme suit:

154 075,15 € à l'article 1068.

17 092,88 € au 002.

M49: ce budget présentant un déficit d'exploitation, il n'y a pas de résultat à affecter.

Voté à l'unanimité.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2010.

Jean-Marie LABLANQUI présente la section de fonctionnement qui s'équilibre à 1 055 082,00 €

Dépenses:

011: 285 018 €-**012:** 379 100 €-**65:** 241 500 €-**66:** 69 800 €-**022:** 14 000 €-**023:** 65 684 €-**042:** 30 000 €.

Recettes: **70:** 41 400 €-**73:** 644 050 €-**74:** 305 540 €-**75:** 46 000 €-**002:** 17 092 €.

Section d'investissement:

Cette section s'équilibre à un montant de 1 527 275 €:

Dépenses: **202:** 19 000 €-**21:** 40 700 €-**23:** 86 500 €

Opérations programmées:

restauration vitraux de l'église: 18 000 €

acquisition locaux commerciaux: 616 000 €

acquisitions immobilières: 300 000 €

restauration monuments aux morts: 16 500 €

travaux de voirie: 67 500 €

Restes à réaliser 2009:

restauration extérieure église: 71 500 €

dégâts d'orages: 13 500 €

Recettes:

Subventions: 525 737 €-**FCTVA:** 99 600 €-**TLE:** 15 700 €-**excédent de fonctionnement:** 154 075 €-**amortissements:** 30 000 €-

Restes à réaliser 2009

subventions: 167 299 €

Le montant des emprunts à réaliser est de 499 200 €

Le maire présente à l'assemblée la démarche adoptée par la commission finances.

Les élus ont considéré les investissements déjà engagés. Le choix des autres a été fait selon la capacité d'emprunt.

Il expose la simulation financière relative à l'acquisition des commerces (équilibre d'exploitation).

Coût global de l'opération: 616 000 € (acquisition 3 locaux) plus frais notariés: : 631 400 €

En tenant compte des subventions du FISAC, de la vente de l'actuelle boucherie, du FCTVA, la charge laissée à la commune est de 122 900 euros.

Le loyer d'équilibre est à 3 euros le m². On équilibre l'opération au bout de quelques années.

Damien BARRE demande si on a les signatures des commerçants? Réponse: les commerçants ont été reçus en mairie.

François AUROUX veut savoir si les infirmières et les kinésithérapeutes viennent?

Elles ont visité les locaux et font chiffrer le coût d'une location.

Les appartements seront terminés fin juin, les locaux commerciaux fin octobre.

François AUROUX: aurait souhaité que le chauffage de l'église soit inscrit au budget.

Le maire pose la question de la participation de la paroisse. Le projet n'est pas annulé mais différé.

Jean-Marie LABLANQUI :le coût est élevé: 70 000 euros: il faut bien choisir le mode de chauffage.

François AUROUX fait remarquer que l'acquisition d'un panneau électronique n'a pas été retenue. La communication fait figure de parent pauvre.

Yves RIMET: les investissements retenus par la commission sont des investissements bien subventionnés ou économiques.

Un panneau d'affichage entraîne des coûts de fonctionnement. Or, le budget est restreint.

Discussion sur les priorités.

François AUROUX: on peut faire des économies de fonctionnement.

Le maire répond que ces dépenses augmentent peu cette année (0,8% en recrutant deux policiers). Les frais sont maîtrisés.

François AUROUX: le matériel et l'outillage doivent faire l'objet d'un entretien régulier .

Jean-Marie WOZNIAK: chacun fait ressortir les besoins de sa commission. Il faudrait attribuer une somme par commission pour harmoniser les investissements.

Le maire: il faut établir un plan pluriannuel sur 5/10 ans .On constituera un groupe de travail qui se réunira après le vote du budget.

Le groupe de travail « prospection financière » sera constitué des membres de la commission finances plus Jean-Marie WOZNIAK, Brigitte BETON, Thierry BOISSIEUX, sous réserve Rachel SILVESTRE.

Le CAUE a fait une visite de tous les bâtiments communaux. Il va présenter une étude avec plusieurs scénarii. Pour le moment, les chiffrages ne sont pas définis.

Jean-Marie LABLANQUI: la capacité d'emprunt est estimée à 191 000 euros. Notre marge de manoeuvre est limitée.

TAUX IMPOSITION 2010

Compte tenu de l'évolution des bases d'imposition, la commission des finances propose d'augmenter de 3,5% le taux de la taxe d'habitation et du foncier bâti, de 2% celui du non bâti.

Une simulation montre l'impact de ces hausses pour un foyer qui paie 500 € de TH, 400 € de FB, 300 € de non bâti (part communale).

Jean-Marie LABLANQUI annonce une légère baisse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Les taux 2010 seront de :

taxe habitation : 10,33

foncier bâti: 18,99

foncier non bâti: 46,64

Voté à la majorité (15 pour- 1 contre)

Le budget primitif 2010 est voté à l'unanimité.

Damien BARRE quitte la séance à 22 heures 10.

BUDGET PRIMITIF 2010 M 49- ASSAINISSEMENT.

La section d'exploitation s'équilibre à 87 300 euros et celle d'investissement à 31 807 €.

dépenses exploitation:011: 60 000 € –65: 5376,00 €–66: 398,00 €–022: 2196,00 €–002: 5030,00 €.

recettes exploitation: 70: 87 300,00 €

dépenses d'investissement: 23: 30 277,00 € (dont extension rue du Moulin)

recettes d'investissement: 31 807,00 € .

Voté à l'unanimité.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROMANS: MODIFICATION DES STATUTS: ADHESION DE LA COMMUNE DE GENISSIEUX.

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Génissieux, par délibération à la majorité (14 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention) en date du 12 février 2010 a sollicité son adhésion à la Communauté de Communes du Pays de Romans.

Le conseil communautaire du 25 février 2010 a accepté à l'unanimité cette adhésion.

Cette adhésion entraînant une modification des statuts – article 1: périmètre, chaque commune de la communauté doit émettre un avis.

La décision d'adhésion sera prise par le représentant de l'Etat.

Suite à cette adhésion la CCPR se transformera en communauté d'agglomération.

Yves RIMET veut savoir quels ont été les éléments de négociation entre la commune de Génissieux et la CCPR. D'après Jean-Marie LABLANQUI, il n'y a pas eu de négociation. Il s'agit d'une adhésion volontaire.

François AUROUX demande si la Communauté d'Agglomération aura plus de prérogatives que la CCPR?

Jean-Marie LABLANQUI répond que la Communauté d'Agglo prend les compétences obligatoires plus les facultatives et optionnelles qui seront décidées par l'ensemble des communes.

Présentation lors d'un séminaire le 29 mai 2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'adhésion de la commune de Génissieux à la Communauté de Communes du Pays de Romans.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE ROMANS: ADHESION AU SYNDICAT MIXTE SCOT ROVALTAIN DROME ARDECHE.

La création du Syndicat Mixte Scot Rovaltain Drôme Ardèche résulte de l'application des règles d'aménagement d'urbanisme et à la création d'un SCOT (Schéma Cohérence Territoriale) par les Préfets de l'Ardèche et de la Drôme.

Le périmètre de ce syndicat a été fixé par arrêté préfectoral. Il est délimité comme suit:

Communauté d'Agglomération Valence Agglo-Sud Rhône-Alpes, Communauté de Communes Canton Bourg de Péage, Communauté de Communes des Confluences Drôme-Ardèche, Communauté de Communes des Deux Chênes-Charmes-Saint Georges, Communauté de Communes du Pays de Crussol, Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse, Communauté de Communes du Pays de Romans, les communes de Barcelonne, Beauchastel, Châteaubourg, Châteaudouble, Cornas, Génissieux, Gulherand-Granges, Montvendre, Peyrus, Saint Péray, Soyons, Toulaud. Ce qui représente environ 102 communes.

Le nombre de délégués est fixé en fonction de la population sur le principe suivant: 1 délégué +1 délégué par tranche commencée de 5000 habitants jusqu'à 20 000 habitants, et au-delà 1 délégué par tranche commencée de 10 000 habitants.

La CCPR comptera 7 délégués.

Tous les PLU (Plans locaux d'urbanisme) en cours ou en révision obéissent à un régime dérogatoire.

La création du SCOT est rendu obligatoire par la loi SRU

Voté à la majorité 13 pour- 3 abstentions.

CREATION D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION AUX SERVICES PERISCOLAIRES.

Il s'agissait de remplacer Sonia BRETON dont le contrat CAE se termine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un agent (en l'occurrence Jérémie MATHIEU) dans le cadre d'un CUI (Contrat Unique Insertion) pour une durée de 6 mois sur la base de 25 heures de travail par semaine.

Il était judicieux de recruter une personne titulaire du BAFA et habitant sur place car les horaires sont découpés. De plus Jérémie MATHIEU sera appelé à intervenir au centre aéré.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à entreprendre les démarches auprès de Pôle-Emploi et à signer tous les documents nécessaires.

CONVENTION ATESAT (ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ETAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITE ET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE AU BENEFICE DES COMMUNES ET LEURS GROUPEMENTS.

Le maire explique que les services de l'Etat (DDE) ,dans le cadre d'une convention, peuvent remplir des missions techniques pour le compte de la commune. Ces missions s'exercent dans le domaine de l'aménagement et de l'habitat, le domaine de la voirie (visite annuelle des ponts) des missions complémentaires pourront être effectuées dans les conditions définies par la convention (article 2).

Coût annuel: 1047,85 euros.

Voté à l'unanimité. Le maire est autorisé à signer la convention.

FULH (FONDS UNIQUE LOGEMENT ET HABITAT)

Rapporteur: Brigitte BETON.

Le FULH est un dispositif mis en place par le Département depuis le 1er avril 2006 qui a pour objectif d'aider les personnes en difficultés:

- à accéder à un logement.
- à se maintenir dans leur logement.
- à prévenir et régler des impayés d'énergie et d'eau.

En 2009, des aides pour un montant de 5087 € ont été versées sur Clérieux.

Le département sollicite l'intervention financière de la commune à concurrence de 0,50 € par habitant.

Mme BETON rappelle que le CCAS est à l'écoute des personnes en difficultés et qu'il prend en charge certains impayés d'eau, d'électricité.(avec paiement direct aux organismes).

Les adjoints ont étudié cette demande et leur avis est partagé.

François AUROUX trouve paradoxal que les personnes puissent recevoir des aides du département sans que la commune ne participe.

Le conseil, à la majorité, 11 voix contre-2 pour-3 abstentions- refuse de participer au FULH.

DROIT PREEMPTION URBAIN.

Le maire demande aux membres présents de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner suivante:

maison et terrain appartenant à Mr André DEVARENNE- 45 rue de la Vallée- cadastrés E 418 (superficie 01 a 10 ca). Vente à Melle Christelle BIENAS;

Le conseil municipal, à l'unanimité, renonce à l'exercice de son droit de préemption.

QUESTIONS DIVERSES.

François AUROUX: la société Média d'Oc avait sollicité les commerçants artisans de Clérieux pour des encarts publicitaires destinés à financer l'édition d'un plan le plan de la commune.

Il vient d'apprendre que la société n'existe plus. Il faut écrire aux commerçants pour les informer et essayer de connaître le nom du liquidateur.

Renée FRACHISSE: lotissement les Houlettes: un habitant répare des scooters dans son garage engendrant ainsi des nuisances sonores.

Il faudrait consulter le règlement du lotissement et prévenir le propriétaire de l'habitation.

Le maire signale qu'il a rencontré cette personne. Elle est à la recherche d'un local pour exercer son activité.

Renée FRACHISSE: abords de la salle des fêtes: la haie d'un propriétaire empiète sur le domaine communal et gêne le stationnement. On fera un courrier.

Josiane ANGE: signale une décharge sauvage derrière les bennes situées en limite de Granges les Beaumont. A voir.

François AUROUX constate qu'il y a de plus en plus de chiens errants dans le village. On adressera un courrier aux propriétaires.

Jean-Marie WOZNIAK fait le compte rendu de la dernière séance du conseil municipal de jeunes. Ceux-ci ont reçu la visite de Yves RIMET, responsable d'une association (AER) Aide à l'Enfant Réfugié du Cambodge.

Yves RIMET prend la parole pour détailler l'action de cette association qui oeuvre surtout dans le domaine de l'éducation, de la santé, de la nourriture.

Les jeunes du CMJ ont décidé de s'y associer. Ils tiendront un stand à la brocante de la fête du village.

Mr RIMET se rendra au Cambodge au mois de juillet. Il pourra ainsi apporter des cadeaux et des messages de la part des jeunes Ceci, permet une sensibilisation à l'action humanitaire.

Pour la rentrée, on peut prévoir une soirée avec projection d'un film, expo photos.

Brigitte BETON: Le CMJ de St Bardoux organise une chasse aux oeufs et invite le CMJ de Clérieux à y participer.

Fabrice LARUE: donne lecture d'un courrier remis à Mr PIENIEK lors de la réunion cantonale.

Ce courrier a trait au projet de la zone des Bouviers et à la fermeture de la station service.

Il a recueilli le soutien de tous les maires présents.

Copie de ce courrier sera adressée à Mr BIANCHERI, député, Mr GUILLAUME, président du conseil général, à Mrs PIRAS et BESSON, sénateurs, aux conseillers régionaux, Mmes THORAVAL et NIESON, Mrs CHOSSON, CHEVAL.

Zone des Bouviers: le projet prévu depuis longtemps par la CCPR, n'aboutit jamais. Cette année encore, il n'est pas programmé.

Une réunion avec RBE aura lieu le 13 avril 2010 à 8 heures.

INFORMATIONS DIVERSES:

prochain conseil municipal: le CAUE viendra présenter son étude sur les bâtiments communaux.

Révision PLU: réunion le 6 mai 2010 à 18 heures.

Groupe « prospective financière » réunion le 19 mai 2010 à 20 heures 30.

Rachel SILVESTRE: marché hebdomadaire: installation d'une rôtisserie au mois de septembre? Oui, il faut résoudre le problème de l'électricité.

Brigitte BETON: un groupe de jeunes du collège de St Donat avait demandé l'autorisation de faire nicher des chouettes effraie dans le clocher de l'église.

Comment fait-on? Dépôt d'une caisse? Il faudrait peut-être choisir un autre bâtiment.

Chantier HPR: visite des locaux commerciaux le 8 avril 2010.

Rappel : ne pas oublier d'assister à cérémonie du 8 mai 1945.

Le 10 avril 2010: soirée théâtre avec le TGB de Granges les Beaumont: organisée par l'association du patrimoine.

Le 11 avril 2010: Marche des 2 Collines organisée par l'APEL.

Fête du village: apéritif le dimanche 23 mai 2010 à 11 heures.

Jean-Marie LABLANQUI: fait le compte rendu des réunions de Rovaltain et VRD; il a listé les aires de stationnement des bus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.

